



AVIS D'UNE RÉUNION PUBLIQUE CONCERNANT UNE PROPOSITION DE MODIFICATION AU PLAN OFFICIEL DE LA CORPORATION DES COMTÉS UNIS DE PRESCOTT ET RUSSELL

AVIS EST DONNÉ que la Corporation des Comtés unis de Prescott et Russell tiendra une réunion publique le **18^{ième} jour de mai 2017 à 18h** à l'**Aréna de Vankleek Hill** situé au 36, rue Mill, Vankleek Hill, afin de considérer une demande de modification au Plan officiel des Comtés unis de Prescott et Russell (dossier no. 050-OPA-16-002 – Modification n°30) conformément à l'article 17 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*, L.R.O. 1990, dans sa forme modifiée, déposé par Colacem Canada Inc.

LE BUT ET EFFET Les Comtés unis ont reçu une demande complète de modification cherchant à changer la désignation d'un terrain de « *Secteur des politiques rurales* » à « *Secteur des politiques de commerce et industrie* » au Plan officiel des Comtés unis de Prescott et Russell. Le terrain affecté légalement décrit comme étant le Lot 217, Plan M-100, dans l'ancien canton de Longueuil maintenant le canton de Champlain est situé du côté nord du chemin de comté no. 17, à environ 4,5 kilomètres à l'ouest du village de L'Original.

La modification proposée permettra l'implantation d'une cimenterie ainsi que de ses structures accessoires sur la portion sud d'une superficie de 39,9 hectares des 55,85 hectares de la propriété. Le canton de Champlain a aussi reçu une demande de modification au Règlement de zonage n° 2000-75 pour le même terrain afin de changer la catégorie de zonage de « *Zone rurale (RU)* » à « *Zone industrie lourde – exception spéciale (MG-3)* » et à « *Zone industrie lourde – exception spéciale (MG-4)* ».

DES RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES concernant la proposition de modification au Plan officiel sont disponibles durant les heures d'ouverture habituelles du lundi au vendredi, entre 8h30 et 16h30 aux Comtés unis de Prescott et Russell (voir l'adresse ci-dessous) ou en consultant la page Web concernant la demande :

http://www.prescott-russell.on.ca/affaires/urbanisme/plan_officiel/modifications_en_cours/.

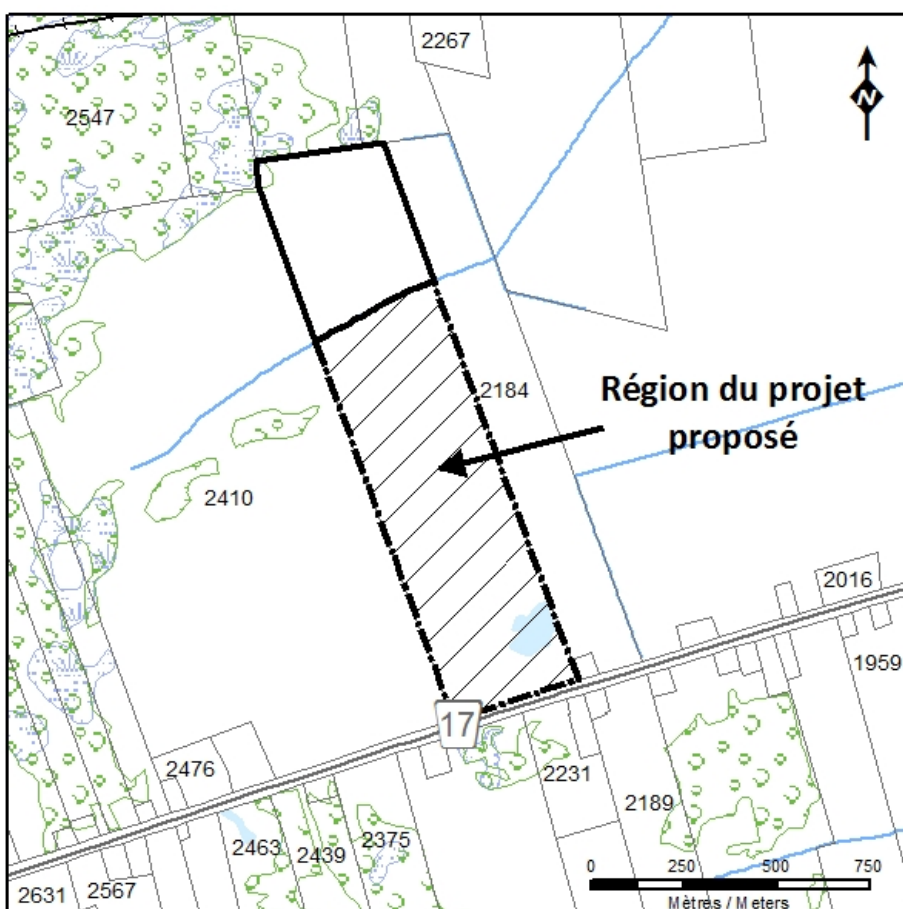
Si vous désirez être avisé(e) de la décision des Comtés unis de Prescott et Russell à l'égard de la modification au plan officiel proposée vous devez présenter une demande écrite aux Comtés unis de Prescott et Russell à l'adresse ci-dessous.

Si une personne ou un organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique ou ne présente pas d'observations écrites aux Comtés unis de Prescott et Russell avant l'adoption de la modification du plan officiel qui est proposée, la personne ou l'organisme public n'a pas le droit d'interjeter appel de la décision des Comtés unis de Prescott et Russell devant la Commission des affaires municipales de l'Ontario.

Si une personne ou un organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique ou ne présente pas d'observations écrites aux Comtés unis de Prescott et Russell avant l'adoption de la modification du plan officiel qui est proposée, la personne ou l'organisme public ne peut pas être joint en tant que partie à l'audition d'un appel dont est saisie la Commission des affaires municipales de l'Ontario à moins qu'il n'existe, de l'avis de cette dernière, des motifs raisonnables de le faire.

À noter que la Corporation des Comtés unis de Prescott et Russell souhaite recevoir vos commentaires écrits pour le 2 juin 2017 qui seront ajoutés à ceux reçus dans le cadre de la réunion publique du 17 octobre 2016.

Le propriétaire d'un terrain comptant sept unités d'habitation ou plus doit afficher cet avis à un endroit à la vue de tous les résidents.



Les renseignements personnels accompagnant vos commentaires sont recueillis en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*, L.R.O. 1990, telle que modifiée, et peuvent faire partie du dossier public qui peut être rendu public.

Daté ce 26^e jour d'avril 2017

Département d'Urbanisme et de Foresterie
Comtés unis de Prescott et Russell
59 rue Court, C.P. 304, L'Original,
Ontario, K0B 1K0

Téléphone : (613) 675-4661, poste 7100

Télécopieur : (613) 675-1007

Courriel: LPrevost@prescott-russell.on.ca